

# Le Parlement européen au quotidien

**CONSTANCE LE GRIP**

députée européenne d'Ile-de-France



Groupe PPE



PARLEMENT EUROPÉEN



*“Ce que les hommes ont construit avec l’Europe est sans doute ce qu’il y a de plus beau, de plus noble, de plus juste au service de la paix et de la réconciliation qui ait jamais été inventé.”*

Nicolas SARKOZY, Discours de Villepinte, 11 mars 2012

# Le Parlement européen au quotidien

**CONSTANCE LE GRIP**

députée européenne d’Ile-de-France

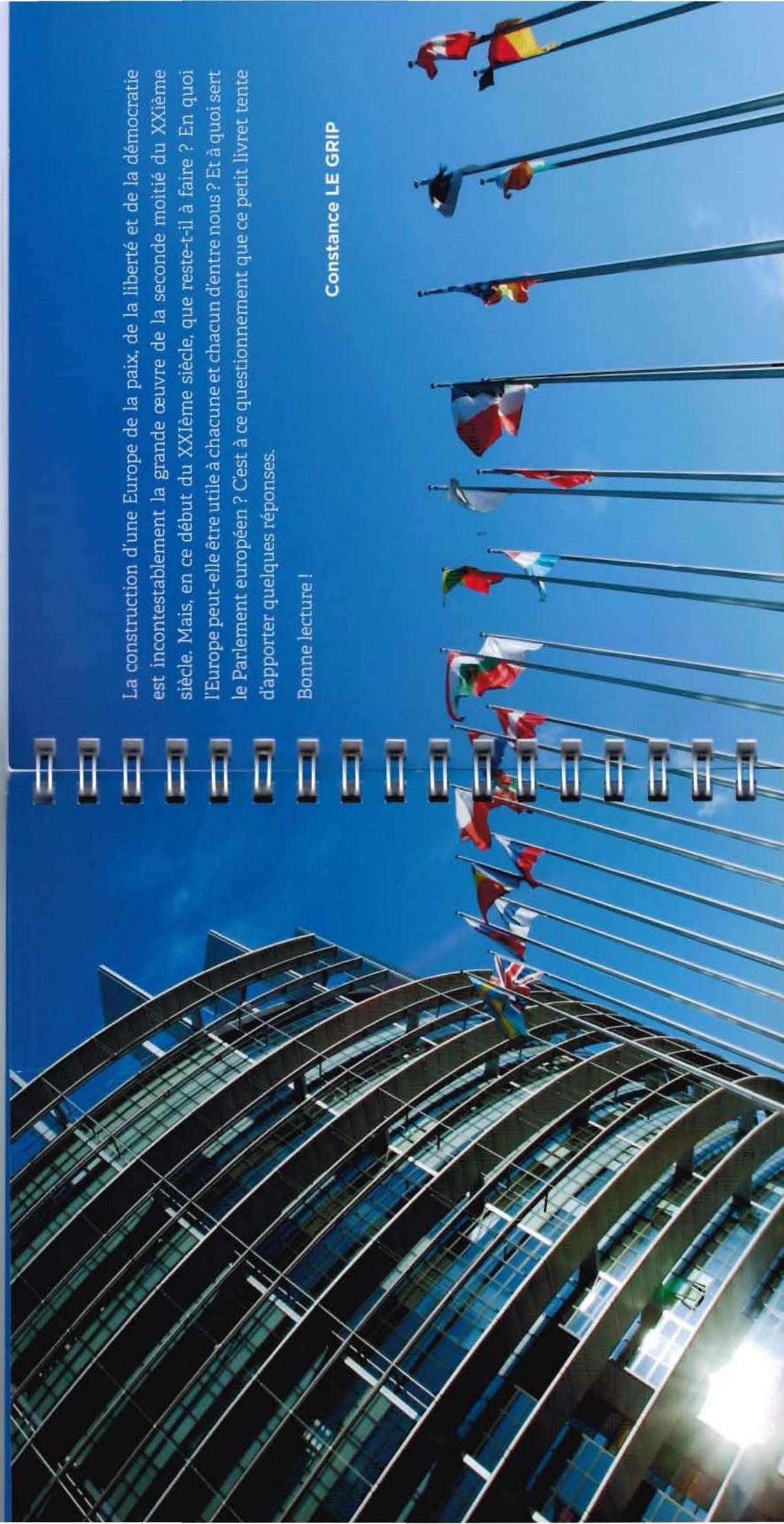
## Sommaire

<i>Biographie</i>	6
<i>Le Parlement européen, un lieu de pouvoir</i>	7
<i>Mon quotidien au Parlement européen</i>	15
<i>Mon euro-circonscription</i>	23
<i>Que fait l’Europe pour vous ?</i>	26
<i>Les fonds structurels dans mon eurocirconscription</i>	28

La construction d'une Europe de la paix, de la liberté et de la démocratie est incontestablement la grande oeuvre de la seconde moitié du XXIème siècle. Mais, en ce début du XXIème siècle, que reste-t-il à faire ? En quoi l'Europe peut-elle être utile à chacune et chacun d'entre nous ? Et à quoi sert le Parlement européen ? C'est à ce questionnement que ce petit livret tente d'apporter quelques réponses.

Bonne lecture !

**Constance LE GRIP**



## Biographie

### Etudes

- ▶ 1981 : Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg
- ▶ 1982 : Maîtrise de science politique à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)
- ▶ 1984 : D.E.A. de Science Politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris



### Expériences professionnelles et activités politiques

- ▶ 1986 - 1997 : Attachée parlementaire d'Alain LAMASSOURE, Député des Pyrénées-Atlantiques puis Ministre délégué aux affaires européennes et ensuite Ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement
- ▶ Mars 2001 - Mars 2008 : Conseillère municipale de Neuilly-sur-Seine (92)
- ▶ Juillet 2002 - Avril 2004 : Attachée parlementaire de Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, puis Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
- ▶ Décembre 2004 - Mai 2005 : Chargée de mission auprès du Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- ▶ Juin 2005 - Mars 2007 : Conseillère chargée des relations avec le Parlement de Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Juin 2007 - Juin 2012 : Suppléante de Didier JULIA, député de Seine-et-Marne
- ▶ Juin 2007 - Février 2010 : Conseillère technique chargée des relations avec l'Assemblée Nationale et le Parlement européen à la Présidence de la République
- ▶ Depuis le 10 février 2010 : Députée au Parlement européen (UMP - PPE, Ile-de-France)

6

## Le Parlement européen, un lieu de pouvoir

Il y a au Parlement européen **754** députés, dont **74** eurodéputés français (72 élus en 2009 + 2 élus en 2011 suite au traité de Lisbonne). Le Président du Parlement est Martin SCHULZ. Il est de nationalité allemande et appartient au Groupe PSE.

### 7 groupes politiques

- ▶ Le Parti Populaire Européen (PPE) - **269** députés
- ▶ Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates (PSE) - **190** députés
- ▶ Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE) - **85** députés
- ▶ Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE) - **58** députés
- ▶ Groupe des conservateurs et des réformateurs européens (ECR) - **55** députés
- ▶ Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) - **34** députés
- ▶ Groupe Europe de la liberté et de la démocratie (EFD) - **35** députés

- ▶ **28** non-inscrits en majorité d'extrême-droite

### Votre euro-circonscription : L'Ile-de-France

- ▶ L'Ile-de-France compte **13** eurodéputés
- ▶ **3** députés UMP (Rachida DATI, Philippe JUVIN et Constance LE GRIP)
- ▶ **2** députés UDI (Jean-Marie CAVADA, Marielle GALLO)
- ▶ **2** députés PS (Harlem DESIR et Pervenche BERES)
- ▶ **4** députés Europe Ecologie (Daniel COHN-BENDIT, Eva JOLY, Pascal CANFIN, Karima DELLI)
- ▶ **1** députée MoDem (Marielle de SARNEZ)
- ▶ **1** député Front de Gauche (Patrick LE HYARIC)

7



# Les 3 grands pouvoirs du Parlement européen

## Le pouvoir législatif

Le Parlement participe à l'élaboration des actes législatifs. Son rôle a progressivement évolué d'une simple participation consultative à un véritable pouvoir de codécision qui le place à égalité avec le Conseil dans la quasi-totalité des sujets. **Le Parlement européen est ainsi un véritable co-législateur, en partenariat avec les Ministres du Conseil.**

Dans la procédure législative ordinaire, la Commission européenne, qui a le monopole de l'initiative législative, élabore une proposition de loi (directive ou règlement) qu'elle soumet au Parlement européen. **Les eurodéputés peuvent alors amender ce texte en commission parlementaire, puis le voter ou le rejeter en séance plénière, à la majorité simple.**

Dans le même temps, le texte est soumis au Conseil des Ministres qui examine également de son côté la proposition de la Commission. **Les deux institutions (Parlement et Conseil) doivent ensuite considérer leurs positions respectives et négocier afin de se mettre d'accord sur une version commune du texte.**

Si aucun accord n'est trouvé entre le Conseil et le Parlement, alors le texte est renvoyé en deuxième lecture, c'est-à-dire que la même procédure est répétée afin d'aboutir à un nouvel accord.

Au cas, rare, où aucun accord ne serait trouvé, la proposition initiale de la Commission est purement et simplement annulée.

Lorsqu'une version définitive du texte législatif est adoptée, celui-ci doit s'appliquer dans les Etats-membres.

Les deux principaux actes législatifs votés par le Parlement sont le règlement et la directive.

► **Le règlement** est un acte juridique obligatoire et directement applicable par les États membres. On pourrait le qualifier de « loi européenne ».



10

► **La directive** est un acte juridique qui fixe un objectif à atteindre, mais laisse aux États le choix des moyens et de la forme pour atteindre cet objectif dans les délais fixés. Les États doivent donc la transposer dans leur droit national. Il s'agit en quelque sorte d'une « loi-cadre européenne ».

Le Parlement possède aussi un droit de veto dans des domaines tels que l'investiture du Collège des membres de la Commission, l'adhésion d'un nouveau pays à l'UE, la signature d'accords internationaux, comme les accords commerciaux ou la coopération judiciaire en matière pénale.

Enfin, depuis le traité de Lisbonne, le Parlement possède un droit d'initiative pour réviser les traités et devra élire, à la suite des prochaines élections européennes de mai 2014, le Président de la Commission.

### **Le pouvoir budgétaire**

Le Parlement partage le pouvoir budgétaire avec le Conseil mais possède, depuis le traité de Lisbonne, un rôle ultime dans l'adoption du budget annuel de l'Union européenne, dont le montant correspond à 1% du PIB européen, ainsi que dans l'adoption du cadre financier pluriannuel.

Dans le cadre de la procédure budgétaire, la Commission élabore un projet de budget, sur lequel se prononcent le Conseil puis le Parlement, celui-ci pouvant approuver ou amender à la majorité simple la position du Conseil.

Si la proposition de budget est amendée par le Parlement, le Conseil peut accepter le nouveau projet ou non. Si il ne l'accepte pas, intervient alors une procédure de conciliation pour élaborer un texte commun. Si le Parlement et le Conseil acceptent

11

ce nouveau projet, il est adopté. S'ils le refusent tous les deux, la Commission doit alors préparer un nouveau projet.

**Mais en cas de nouveau désaccord entre les deux institutions, le Parlement européen dispose d'un rôle ultime dans l'adoption du budget.** Ainsi, si le Conseil rejette la position commune, le Parlement peut adopter le budget à la majorité de ses membres et des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Et si le Conseil au contraire l'accepte, le Parlement peut le refuser à la majorité de ses membres.

## Le pouvoir de contrôle

Le Parlement européen dispose de plusieurs instruments de contrôle :

### ► L'élection du président de la Commission européenne

Le traité de Lisbonne prévoit que le Président de la Commission doit être élu à la majorité absolue par le Parlement européen. Le collège des Commissaires est également soumis à un vote d'approbation du Parlement européen.

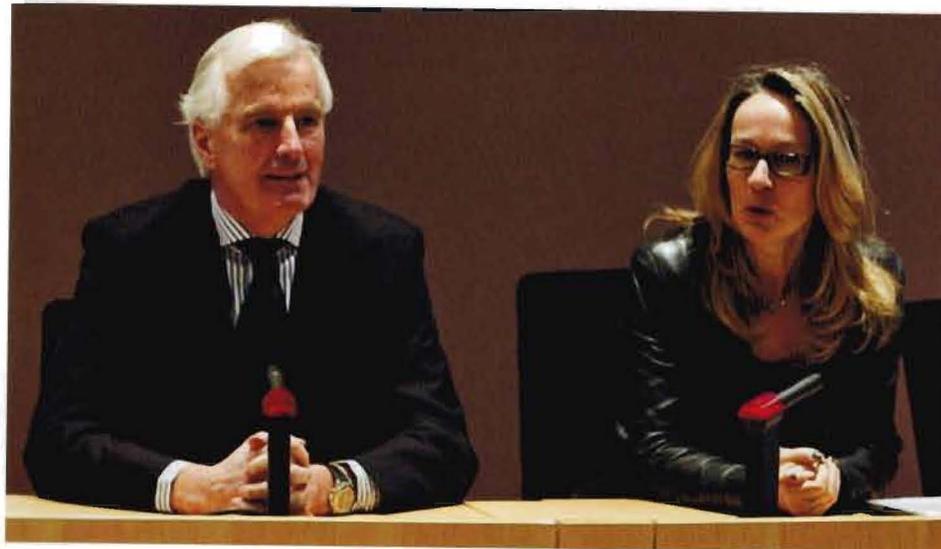
**Chaque Commissaire pressenti doit passer durant plusieurs heures un « grand oral » devant le Parlement européen durant plusieurs heures à l'occasion d'un véritable examen public, retransmis en direct sur le site du Parlement, afin de voir sa candidature être approuvée ou rejetée.**

Ces auditions sont un véritable pouvoir puisqu'en 2004, deux commissaires pressentis avaient dû être remplacés et un troisième a dû changer de portefeuille.

- **La censure de la Commission européenne** par le vote d'une motion de censure
- **Le pouvoir de constituer, une commission temporaire d'enquête**, à la demande d'un quart des membres du Parlement européen.

12

- Le Parlement européen reçoit et examine des **pétitions pouvant être soumises par tout citoyen** sur un sujet européen.
- **La nomination du Médiateur européen** : ce dernier examine les plaintes des citoyens portant sur des cas de mauvaise administration d'institutions ou organes communautaires, et recherche une solution à l'amiable à ces différends
- **Les questions écrites ou orales posées à la Commission** : chaque député peut s'adresser directement à la Commission européenne pour l'interpeler sur un sujet de préoccupation. La Commission est alors tenue de lui fournir une réponse argumentée.



Avec Michel BARNIER, Commissaire européen au Marché intérieur et aux services.

13



# Mon quotidien au Parlement européen

## Les commissions parlementaires

Il existe au sein du Parlement européen, 20 commissions permettant de couvrir l'intégralité du spectre de l'action publique européenne.

Je suis moi-même membre de 4 commissions :

- ▶ **La commission des affaires constitutionnelles, en qualité de Vice-présidente (AFCO)**  
La commission AFCO s'occupe de l'élaboration et de la mise en œuvre des traités européens, des relations entre les différentes institutions européennes, des échanges entre le Parlement européen et les parlements nationaux, ainsi que du règlement intérieur du Parlement.
- ▶ **La commission du marché Intérieur et de la protection du consommateur (IMCO)**  
La commission IMCO est compétente sur le marché unique, c'est-à-dire la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services.
- ▶ **La commission des droits de la femme et à l'égalité des genres (FEMM)**  
La commission FEMM a pour objectif de promouvoir et d'améliorer les politiques d'égalité entre hommes et femmes et de lutter contre toutes les discriminations fondées sur le sexe dont sont victimes les femmes en Europe mais aussi à travers le monde.
- ▶ **La commission des pétitions (PETI)**  
La commission PETI examine les pétitions des citoyens européens en s'efforçant de réparer les éventuelles violations de droits conférés par les traités européens. Elle s'assure que tout citoyen puisse avoir accès à une voie de recours non juridictionnelle lorsque sa plainte est justifiée.



En commission parlementaire à Bruxelles



Avec mon collègue Joseph DAUL, Président du Groupe PPE

- Je suis également membre de l'intergroupe « jeunesse », de la délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud, et de la délégation pour les relations avec la République Populaire de Chine.

## Le Groupe PPE

Le Groupe du Parti Populaire Européen rassemble des partis politiques de la droite et du centre de la quasi-totalité des Etats-membres de l'Union Européenne. Constitué en 1953 au sein de l'Assemblée commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Groupe PPE a activement pris part à la construction européenne et ses membres sont d'ailleurs les principaux architectes du Traité de Lisbonne.

Les valeurs défendues par le Groupe sont avant tout la liberté, la solidarité et la responsabilité. Nous travaillons quotidiennement à la construction d'une Europe des valeurs, unie, ouverte, diverse, plus humaine, et fondée sur l'économie sociale de marché.

Actuellement, le Groupe PPE est composé de 269 membres et exerce une influence considérable au sein du Parlement européen en occupant des positions clés telles que la présidence de nombreuses commissions parlementaires ou la vice-présidence du Parlement européen.

Le Président du Groupe PPE est le député européen français Joseph DAUL, élu dans l'eurocirconscription du Grand Est. Son rôle est de coordonner les positions au sein du Groupe et de s'exprimer au nom du groupe lors des principaux débats en séance plénière du Parlement européen.

La plupart des partis du Groupe PPE, comme celui de ma famille politique, l'UMP, appartient aussi au Parti Populaire Européen, dont le Président est aujourd'hui l'ancien Premier Ministre belge, Wilfried MARTENS. L'un des Vice-Présidents du PPE en est Michel BARNIER, qui y représente l'UMP.

## Strasbourg

Strasbourg est le siège officiel du Parlement : c'est dans cette ville que se tiennent les douze sessions plénières du Parlement européen. Le choix du siège officiel du Parlement européen à Strasbourg est symbolique et est inscrit dans les traités. Une semaine par mois, les 754 députés se réunissent en plénière à Strasbourg afin de débattre et de voter sur tous les textes préparés et travaillés en amont dans les commissions parlementaires. Il s'agit d'une semaine très intense durant laquelle les séances dans l'hémicycle s'enchaînent, les journalistes, lobbyistes, visiteurs européens et étrangers se bousculent, démultipliant les sollicitations de toutes sortes. C'est également à Strasbourg que viennent s'exprimer les personnalités extérieures invitées par le Parlement à prononcer une allocution officielle. Parmi eux des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Pape Jean-Paul II ou le Roi de Jordanie par exemple.

L'intégralité de la session plénière peut être suivie en direct sur le site internet du Parlement européen ([www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)), et les interventions de chaque député peuvent être téléchargées en vidéo. Il y a 24 langues officielles au Parlement européen, et chaque intervention est traduite dans toutes les autres langues, de façon à ce que chaque citoyen européen, quelle que soit sa nationalité, puisse suivre les débats.

Le Parlement européen possède également un lieu de travail à Bruxelles et depuis quelques années, des voix s'élèvent pour que le Parlement ne possède qu'un seul siège et lieu de travail à Bruxelles, arguant que les déplacements entre Strasbourg et Bruxelles coûtent chers et sont polluants. Il est intéressant de rappeler qu'un rapport réalisé par l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs (AEJE), basé sur des chiffres issus de l'administration du Parlement européen et publié en février 2012, établit que le déplacement mensuel des eurodéputés coûte en réalité 10 centimes par an et par citoyen.

18



A Strasbourg, dans l'hémicycle du Parlement européen, avec mon collègue Brice HORTEFEUX.

## Le travail parlementaire

### Les réunions de commission

Il existe 20 commissions et deux sous-commissions parlementaires au Parlement européen qui se réunissent régulièrement, tant à Bruxelles qu'à Strasbourg, afin d'examiner les rapports en cours et de discuter de l'avancée des travaux législatifs. Les rapports sont d'abord rédigés par le rapporteur en charge du dossier, puis chaque député, qu'il soit membre de la commission saisie ou non, peut déposer des amendements, c'est-à-dire des modifications du texte, qui sont ensuite votés ou rejetés. Les rapports ainsi amendés sont ensuite soumis au vote de l'ensemble des 754 députés réunis en plénière à Strasbourg.

19



Le travail législatif d'un député européen comporte plusieurs aspects :

- ▶ **En tant que rapporteur sur un texte** : le rapporteur est le député de la commission parlementaire compétente qui rédige le rapport et le soumet à sa commission avant de le présenter en séance publique lors d'une session plénière. J'ai été, par exemple, en charge du rapport sur la refonte du Code des douanes de l'UE. Pour ce faire, je me suis livrée à un long travail de fond, j'ai rencontré tous les acteurs concernés, puis rédigé mon rapport qui a été ensuite discuté et adopté d'abord en commission IMCO, puis définitivement en séance plénière à Strasbourg.
- ▶ **En tant que « rapporteur fictif »** : lors de l'élaboration d'un rapport, chaque groupe politique désigne un député qui est responsable du suivi de ce dossier. Il est appelé « rapporteur fictif » ou « shadow rapporteur » et travaille en étroite collaboration avec le rapporteur en titre. J'ai été pour ma part rapporteure à plusieurs reprises pour le PPE, notamment sur le dossier relatif à la révision de la directive « Reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'UE » en commission IMCO.
- ▶ **En tant que membre d'une commission parlementaire** : pour chaque rapport rédigé et examiné par nos commissions parlementaires, nous avons la possibilité, non seulement de l'étudier, mais aussi d'y apporter, le cas échéant, des amendements. Pour cela, nous travaillons en concertation avec les collègues de notre groupe.

### **Les réunions de Groupe**

Nous siégeons, comme dans tout Parlement, non pas par nationalité, mais par groupe politique. Les 269 députés du Groupe PPE se réunissent régulièrement pour coordonner la position du groupe sur les textes débattus en commission et soumis au vote à Strasbourg.

### **La réunion de la délégation française du Groupe PPE**

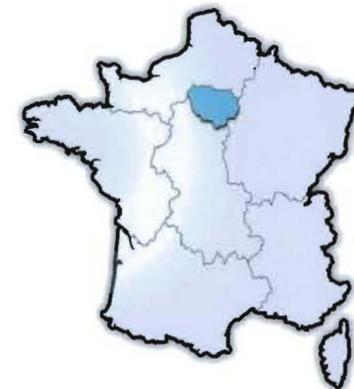
Avant chaque session plénière à Strasbourg, la réunion des 30 membres qui composent la délégation française du Groupe PPE est l'occasion de débattre entre nous, de désigner nos référents sur chacun des rapports législatifs discutés et soumis au vote en plénière, et de coordonner nos positions en vue de nos votes.

### **Rencontres avec les représentants d'intérêts**

Je reçois régulièrement des représentants de fédérations professionnelles, d'entreprises, d'organisations non-gouvernementales, de syndicats, ou d'associations afin de les entendre sur leurs préoccupations et leurs positions sur certains dossiers traités par le Parlement. Leur activité nous est très utile, puisqu'ils nous alertent et nous fournissent des éléments d'information qui complètent notre vision d'ensemble et nous permettent de nous forger une opinion objective. Le Parlement européen se veut exemplaire en matière de transparence vis-à-vis de l'activité des représentants d'intérêts : ils disposent chacun d'un badge spécifique et doivent être officiellement accrédités par les services du Parlement.

## **Mon euro-circonscription**

Je profite des fins de semaine pour effectuer des déplacements dans la circonscription dont je suis l'élu(e) : l'Ile-de-France, composée de Paris et de 7 départements franciliens.



Réunions publiques, conférences, interventions dans des classes de collège ou de lycées, cafés-politiques, rencontres avec des élus franciliens, rendez-vous divers : tous ces événements me permettent de rendre compte du travail effectué au Parlement européen, de ma propre activité et d'écouter les aspirations, préoccupations et contributions de chacun. Avec une circonscription de près de 12 millions d'habitants, il est nécessaire d'effectuer le plus de déplacements possible afin de couvrir tous les départements !

***En tant que femme politique, je suis également très engagée dans la vie de mon parti politique, l'UMP : je participe, comme mes autres collègues députés européens, au Conseils nationaux de notre formation, aux réunions organisées par les fédérations départementales, mais également, pour ma part, au Bureau Politique où je siége en tant que Secrétaire Nationale.***

*“C’est mon rôle de députée européenne de rencontrer régulièrement ceux qui nous ont élus afin de leur rendre compte de notre mandat et de notre travail parlementaire”*



Avec un groupe de jeunes collégiens venus à Bruxelles – mai 2012



Café politique à Vanves (Hauts-de-Seine) avec la sénatrice Isabelle DEBRE – avril 2013



Inauguration du Marché de l'Europe avec Emmanuel LAMY, maire de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) – mai 2013



Formation sur les thématiques européennes avec les Jeunes Populaires et les Jeunes Actifs de l'Essonne – décembre 2012



Au lycée Jean Moulin au Chesnay (Yvelines) pour parler d'Europe dans le cadre de l'opération « Eurodéputé à l'école », organisée par les Jeunes Européens-France – mai 2013



Festival de l'Europe à Fontainebleau (Seine-et-Marne) – mai 2012



Célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire entre Langenargen (Allemagne) et Bois-le-Roi (Seine-et-Marne) – octobre 2012



A Montlignon (Val-d'Oise) pour une conférence sur l'Europe avec Claude BODIN, Conseiller régional d'Île-de-France – février 2013



Réunion de rentrée avec les Jeunes UMP de Seine-Saint-Denis – octobre 2011



Avec Jacques-Alain BENISTI, député-maire de Villiers-sur-Marne, pour un dîner-débat sur l'Europe – décembre 2011

# Que fait l'Europe pour vous ?

## Des appels moins chers...

Lors d'un déplacement ou d'un séjour dans un autre Etat-membre, on a bien souvent besoin d'appeler avec son téléphone portable et les frais sont vite exorbitants. Ainsi, l'Union Européenne a mis en place un règlement imposant un tarif régulé, appelé Eurotarif. Celui-ci est encadré sous la forme de plafonds tarifaires, c'est-à-dire de prix maximum qu'un opérateur peut imposer à son client. Les niveaux de ces plafonds sont fixés dans le règlement européen sur l'itinérance internationale qui est entré en vigueur le 1er juillet 2012. Ce système, appelé aussi « roaming » permet ainsi à 147 millions d'Européens concernés de bénéficier de factures mobiles moins onéreuses.

## Des eaux de baignade plus propres...

Afin de protéger la santé des Européens, une directive européenne sur la gestion de la qualité des eaux de baignade oblige les Etats-membres à préserver, protéger et améliorer la qualité de leurs eaux avec comme objectif en 2015, que toutes les eaux de baignades dans l'Union Européenne soient au minimum jugées « suffisantes ». De nouvelles normes et seuils de qualité permettent donc aux Européens de se baigner en toute sécurité.



## Des jouets sans danger pour les enfants

Le marquage CE, notamment sur les jouets pour les enfants ou les produits de beauté, vous indique au premier coup d'œil que ces produits respectent les règles européennes de terme de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.



## Savoir ce que l'on mange

L'Union Européenne vous protège également au quotidien en défendant vos droits de consommateur. La liste des ingrédients, l'origine et les coordonnées du fabricant sont obligatoires sur l'ensemble des produits alimentaires. De plus, les règles pour l'autorisation des nouveaux aliments et ingrédients alimentaires sont harmonisées au niveau européen. Pour écarter tout risque sanitaire, avant leur mise sur le marché, ces produits doivent démontrer leur innocuité pour la santé et pour l'environnement dans les contrôles effectués par l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

## La liberté de changer d'avis après un achat

L'Union Européenne vous permet aussi de changer d'avis après l'achat d'un produit. Lors de vos achats par correspondance, par téléphone ou par internet, la législation européenne vous accorde un délai de rétractation de 14 jours.



## Des déplacements facilités...

Dans un autre domaine, le Parlement européen et le Conseil ont mis en place un programme de développement des infrastructures de transports dans l'Union à travers le

« réseau transeuropéen de transport » (RTE-T). Cette politique facilite les échanges entre les Etats-membres, raccourcit la durée de transport et permet l'accomplissement du marché unique. L'Union Européenne finance donc en partie de multiples projets dont certains sont classés comme prioritaires comme la liaison ferroviaire Lyon-Turin ou l'axe ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de l'Europe.



## Les fonds structurels dans mon eurocirconscription

L'Île-de-France, a reçu pour près de 686 millions d'euros de financement de la part de l'Union Européenne pour la période 2007-2013, dont :

- ▶ 151.46 millions d'euros par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- ▶ 535.18 millions d'euros par le FSE (Fonds Social Européen)
- ▶ 38.24 millions d'euros par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Ces fonds permettent l'accomplissement de nombreux projets et contribuent à des réalisations très concrètes dans chaque département francilien

28

### A Paris

Le FEDER a participé à hauteur de 46 200 € au Groupement des Jeunes créateurs franciliens pour un montant total de 114 134 € soit une participation de plus de 40 %.

L'objectif de cette action est de faire émerger des projets de création d'activité visant de très petites entreprises ou des associations, en s'appuyant sur les partenaires historiques des quartiers relevant de la politique de la ville.

### Dans les Yvelines

Le FSE a financé 54 240 € d'un projet total de 10 8480 € (soit 50 % du le coût total) destiné à l'agrandissement d'une association humanitaire qui récupère divers objets, les vérifie et répare si nécessaire avant de les répartir vers les familles en besoin.

### En Essonne

Le FEDER a financé près de 20 % (2 772 025 € sur les 10 808 790 € du projet) de l'aménagement de la route nationale 7 (RN7) en boulevard urbain, participant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

### Dans le Val d'Oise

Plus de 20 % du coût du développement d'un pôle mécatronique (mécanique + électronique + informatique) comprenant une pépinière d'entreprise, et un centre de formation ont été pris en charge par le FEDER.

### En Seine-Saint-Denis

Le FEDER a financé 50 % du programme d'amélioration de l'éclairage public dans la commune de Montfermeil.

### Dans le Val-de-Marne

Le FEDER a financé 50 % du projet de requalification de 35 000 logements sociaux à Vitry-sur-Seine.

### En Seine-et-Marne

Le FEADER a financé 109 379 € sur les 556 712 € du projet de soutien d'une desserte forestière en forêt de Montebise, soit près de 20 %. Cette desserte permet non seulement une meilleure gestion de la forêt (entretien, coupes...) mais améliore aussi la récolte de bois pour les années à venir.

### Dans les Hauts-de-Seine

Le FSE a financé 12100€ sur les 1 6350 € de l'institut de formation, d'animation et de conseil des Hauts-de-Seine (IFAC92) qui a aidé à la préparation aux concours des écoles auxiliaires de puériculture.

29

## **Restons en contact !**

### **BRUXELLES**

Parlement européen  
60, rue Wiertz  
1047 Bruxelles  
Tél. : +32(0)2 28 45120  
[constance.legrip@europarl.europa.eu](mailto:constance.legrip@europarl.europa.eu)

### **STRASBOURG**

Parlement européen  
1, avenue du Président Robert Schuman  
CS 91024  
67070 Strasbourg Cedex  
Tél. : 03 88 17 51 20

### **PARIS**

Permanence parlementaire de Constance LE GRIP  
197, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris  
Tél. : 01 49 54 01 66  
[constance.legrip-office@europarl.europa.eu](mailto:constance.legrip-office@europarl.europa.eu)

Retrouvez-moi également sur **facebook**  
et **Twitter**  : @constancelegrip



Groupé PPE



PARLEMENT EUROPEEN